

Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine du centre de DOUR

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le périmètre, le schéma directeur, le programme et le calendrier d'exécution de l'opération de rénovation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet :

Opération de rénovation urbaine dont les actions prioritaires concernent notamment :

- le renforcement de l'attractivité du parc ;
- la création d'un espace d'accueil pour le pôle Grand'Place ;
- l'éradication des bâtiments à l'abandon rue Grande ;
- la requalification des venelles.

Localisation : Au centre de DOUR

Demandeur : Commune de DOUR

Autorité compétente : Gouvernement wallon

Auteur de projet : Clerbaux-Pinon adf

Date de réception du dossier : 07 février 2012

AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur l'opération de rénovation urbaine relative au centre de DOUR.

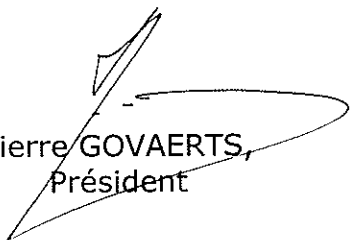
Elle estime que des réponses aux regrets formulés dans son avis du 9 décembre 2010 ont été apportées. Ainsi, elle relève :

- la consultation de nouvelles personnes-ressources ;
- la réalisation d'une enquête auprès des parents, enseignants et élèves ;
- l'actualisation de certaines données statistiques ;
- l'identification d'un fil rouge lié au renforcement de l'attractivité piétonne du Centre ;
- l'intégration de fiches relatives au réaménagement du site du Belvédère et de l'îlot de la Brasserie ;
- la révision de l'ordre de priorité des fiches du schéma directeur sur base des réponses apportées aux questionnaires notamment.

Au vu des modifications ainsi opérées, la Commission estime que le projet de rénovation proposé est cohérent. Il s'articule clairement avec les souhaits des Dourois, d'une part, et les actions menées par la Commune en diverses matières, d'autre part (PCDR, Logement sociaux, Plan Intercommunal de Mobilité...).

La CRAT regrette néanmoins le manque d'esquisse relative aux fiches du schéma directeur. Elle estime que ces fiches devront encore être affinées.

S'étonnant du nombre de commerces à créer, elle recommande par ailleurs qu'une étude plus approfondie de la zone de chalandise soit réalisée.



Pierre GOVAERTS,
Président